

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2023 à 19h00

Date de la convocation : 27 mars 2023

Date de l'affichage : 27 mars 2023

Président de la séance : MADINIER Pierre
Secrétaire de la séance : GRATTESSOL Nicolas

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Présents : MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE-CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvain, SERAYET Thierry, DE LA ROQUE Isabelle, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : GUIRONNET Jocelyne, PONSON Cécile.

Pouvoirs : GUIRONNET Jocelyne à MISERY Nadine

Secrétaire : GRATTESSOL Nicolas.

Délibération n° 31 03 2023 01 : Approbation du compte de Gestion 2022 – Budget principal.

Le Conseil Municipal considérant les faits suivants :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Délibération n° 31 03 2023 02 : Vote du Compte Administratif 2022 - Budget Principal.

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 455 000,00
	Réalisé :	1 042 047,46
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>186 000,00</i>
Recettes	Prévu :	1 455 000,00
	Réalisé :	457 985,82
	<i>Reste à réaliser :</i>	<i>132 600,00</i>

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 145 000,00
	Réalisé :	560 458,46
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 145 000,00
	Réalisé :	710 545,36
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 584 061,64
Fonctionnement :	150 086,90
Résultat global :	- 433 974,74

Délibération n° 31 03 3023 03 : Délibération du Conseil Municipal sur l'affectation du résultat 2022.

Commune
d'ECLASSAN (07370)

BUDGET GENERAL

Membres en exercice	15
Membres présents ou représentés	14
Suffrages exprimés	13
Vote contre: 0	Vote pour: 13
Convocation du	27/03/2023
Séance du	31/03/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur TRACOL Stéphane (1er adjoint) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur MADINIER Pierre, après s'être fait présenter le Budget Primitif le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés		611 214,98	120 932,76			490 282,22
Opérations de l'exercice	560 458,46	710 545,36	1 042 047,46	457 985,82	1 602 505,92	1 168 531,18
Totaux	560 458,46	1 321 760,34	1 162 980,22	457 985,82	1 602 505,92	1 658 813,40
Résultat de Clôture		761 301,88	704 994,40			56 307,48
	Besoin de financement		704 994,40			
	Excédent de financement					
	Reste à réaliser		186 000,00	132 600,00		
	Besoin de financement		53 400,00			
	Excédent de financement des restes à réaliser		0,00			
	Besoin total de financement		758 394,40			
	Excédent total de financement		0,00			
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			758 394,40		Euros au compte 1068 Investissement	
			2 907,48		Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

3° Constate les identités de valeur avec l'indication du Compte de Gestion relatives au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5° Arrête les Résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvain, SERAYET Thierry, DE LA ROQUE Isabelle, REYNAUD Eric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, GRATTESOL Nicolas.

Pour expédition conforme,

Délibération n° 31 03 2023 04 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Etant donné l'augmentation des bases d'imposition pour cette année, il soumet au Conseil Municipal de maintenir les taux inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour :

- **Décide** de voter les taux suivants pour l'année 2023 :

- **Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : 34,00 %**
- **Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : 75,00 %**
- **Taux de la TAXE D'HABITATION : 7,25 %**

Délibération n° 31 03 2023 05 : Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Commune.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 1 998 000,00 €
Recettes : 1 998 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 688 000,00 €
Recettes : 688 000,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 998 000,00 € (dont 186 000,00 € de RAR)
Recettes : 1 998 000,00 € (dont 132 600,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 688 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 688 000,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Fin de la séance à 20h55.

Prochaine séance du conseil municipal le 24 avril 2023 à 19h00.

Signature du président de séance :



Signature du secrétaire de séance :

